

Guillaume BAILLY

LA MORT LEUR VA SI BIEN

 Opportunéditions

À Stéphanie « Eldanna »

NOTE DE L'AUTEUR

Le présent ouvrage traite de gens peu fréquentables qui ont commis des choses pénalement et/ou moralement répréhensibles. Ce qu'ils ont fait n'est vraiment pas joli. Les euphémismes, c'est ma grande passion.

Votre serviteur a fait le choix de traiter ces événements en faisant appel à un humour qui ressemble fortement à son café : noir et sans sucre. Le tout avec un objectif simple : ne pas abonder dans une forme d'adulation vis-à-vis des criminels, surtout les tueurs en série.

Et même si j'ai choisi de limiter les descriptions gore ou sordides, le résultat pourrait choquer les esprits sensibles. Alors, si des sujets tels que les meurtres, les mutilations, la décomposition des cadavres, la nécrophilie, et autres vous sont insupportables, vous devriez reposer ce livre. Vraiment.

Si vous décidez de poursuivre, je vous aurais prévenu loyalement, et nous resterons bons amis quoi qu'il arrive, d'accord ?

Notez, ça aurait pu être pire, vous auriez pu tomber sur le livre d'un écrivain qui punit les gens qui ne lisent pas leurs préfaces. Quelle horreur !

AVANT-CRIME

Lorsqu'est paru *Mes sincères condoléances*¹, mon premier livre, bon nombre de lecteurs me reprochèrent de donner une image exagérément bienveillante des métiers du funéraire. Ce qui me semble assez injuste, vu que le livre relatait de sacrées boulettes. Néanmoins, il faut que je confesse qu'effectivement, les héros de mes histoires étaient majoritairement des gens bien, parce qu'au cours de ma carrière, j'ai eu la chance de croiser de bonnes personnes, justement.

Cependant, la profession n'est pas dénuée de petits salopards. Assez pour leur consacrer un livre, la preuve : c'est précisément cet ouvrage que vous tenez entre vos mains. Vous serez peut-être surpris de connaître, au moins de nom, certains de ces malandrins, voyous et criminels. Surtout si vous vous intéressez à ce qu'on appelle le « *true crime* ».

Ce n'est pas un problème en soi de s'intéresser à l'histoire criminelle, aux faits divers, à cette galaxie du « *true crime* ». Le problème, ce sont ceux qui prennent des notes, « au cas où ».

1. Disponible aux éditions de l'Opportun.

Concernant ces malandrins, leur métier n'est pas forcément lié à leurs méfaits, mais la coïncidence se révèle parfois troublante. Quand un *serial killer* traque, tue et découpe une victime la nuit, et que le lendemain il doit disposer proprement les morceaux dans un cercueil et lui organiser de belles obsèques, les honnêtes gens peuvent s'autoriser à émettre quelques commentaires.

Un autre aspect fascinant de ces faits divers, qui m'est apparu au fur et à mesure de mes recherches, c'est la détermination. Ou plutôt, le duel des déterminations. Celle du criminel à commettre son méfait, et celle du policier à l'attraper pour le livrer à la justice. Une mauvaise et une bonne détermination, et j'espère que je n'ai pas besoin d'explicitier laquelle est laquelle.

Citons, par exemple, la détermination de l'inspecteur Jules Belin, enquêteur de la police judiciaire. Comme tout bon policier, il a du flair. Un fragment d'enquête peut le conduire à un des faits divers du siècle. Peut-être que le nom de Belin ne vous dit rien, et c'est dommage, parce qu'on oublie souvent le policier au profit du criminel.

Le petit soupçon qui suffit à alarmer Jules Belin arrive par voie postale à la mairie de Gambais. Une Mme Pellat sollicite les services communaux pour avoir des nouvelles d'une amie à elle, Mme Collomb, qui s'était établie dans la commune à la suite de sa rencontre avec un dénommé Dupont. Poliment, le maire répond par courrier qu'il ne connaît ni

l'un ni l'autre, puis oublie l'affaire. Jusqu'à ce qu'il reçoive une deuxième missive : une Mlle Lacoste s'interroge sur le devenir de sa sœur, qui se serait installée à Gambais avec son nouveau compagnon, un M. Fremyet.

Nous sommes en 1918, la Première Guerre mondiale a laissé beaucoup de veuves qui cherchent à combler leur solitude. Et pour ce faire, il y a les petites annonces. Beaucoup de nouveaux couples viennent donc s'installer dans des communes, d'où l'un des deux est originaire ou y possède une propriété.

Le maire se fait la réflexion que les demandes sont assez semblables et se permet de mettre les deux familles en lien. Mme Pellat et Mlle Lacoste se rencontrent, et après avoir échangé sur la situation, trouvent qu'il y a assez de coïncidences troublantes pour impliquer la police.

Une plainte est donc déposée auprès du procureur qui considère le dossier comme sans grand intérêt, et décide de le déléguer à un policier pour voir ce qu'il en ressortira. Et c'est ainsi qu'un beau matin, Jules Belin parcourt des dépositions et constate qu'il y a quelque chose de louche. Il mène rapidement une enquête sur le terrain, s'intéressant à l'adresse donnée par les deux femmes à leurs proches. Lorsque Belin se rend sur les lieux, la maison est vide. Le cadastre lui apprend que la propriété appartient à un dénommé Tric, qui explique à l'inspecteur qu'il la loue à un M. Fremyet.

Jules Belin cherche donc Fremyet, mais ne parvient pas à le localiser ; l'homme a fait suivre son courrier à l'adresse de Célestine Buisson, la sœur de Mlle Lacoste. Chou blanc pour l'inspecteur, qui, après avoir tiré les fils, décide d'attendre que d'autres pistes se présentent.

Si le flair fait partie du travail d'investigation, la chance y a aussi sa part. Une voisine de Célestine Buisson, qui l'avait aperçue avec son prétendant, reconnaît celui-ci sortant d'un magasin de faïences à Paris. Elle en parle à Mlle Lacoste, qui avertit immédiatement l'inspecteur Belin. Ce dernier la rencontre et la questionne longuement, mais elle en est certaine : elle a bien vu l'homme au bras d'une autre dame, et lorsqu'elle a croisé son regard, il l'a reconnue, ce qui a semblé le mettre en colère. Quoi qu'il soit arrivé à Mme Buisson, nul doute que cet individu, y est soit pour quelque chose, soit détient des informations.

Convaincu, Jules Belin se précipite chez le faïencier, et, coup de chance, l'homme a laissé une adresse où le livrer. Enfin, pas exactement. Le propriétaire du magasin explique qu'il n'a plus l'adresse, mais que son livreur doit l'avoir gardée. Seulement, celui-ci habite loin, en banlieue, et il faut traverser tout Paris. Belin s'apprête à ressortir, muni de l'adresse du livreur, lorsque le propriétaire de la faïencerie l'interpelle : « Monsieur ! Ça a l'air drôlement important.

— Je pense que ça l'est, oui, répond Belin.

— Vous pensez que ces dames sont en danger ?

— Je le crains.

— Alors, laissez-moi deux minutes, je possède une automobile, je vais vous conduire. »

Ainsi, l'inspecteur Belin et le commerçant traversent Paris, et, après un long périple, arrivent au domicile du livreur. Il est déjà tard, mais comprenant que l'histoire est sérieuse, l'employé fait au mieux pour aider le policier.

L'enquêteur apprend alors que le client correspondant à la description ne s'appelle ni M. Dupont ni M. Fremyet, mais Lucien Guillet. « Décidément », songe Belin, qui se demande quel patronyme est le bon. Mais ce n'est pas grave ; il a enfin une adresse. Il se rend au domicile de Guillet et arrive malheureusement trop tard.

Non pas que Guillet se soit enfui, simplement, après la rencontre avec la voisine de Célestine Buisson et les trajets entrepris, il est déjà 2 heures du matin. La loi est formelle : on ne dérange pas les particuliers à cette heure de la nuit, police ou pas. Il faut attendre l'heure légale : 7 heures du matin.

Belin a demandé, en arrivant auprès du concierge, si Guillet était chez lui. La réponse du gardien tiré de son lit, les yeux embués de sommeil, était positive : à sa connaissance, il est là. Il l'a vu entrer et pas vu ressortir. L'inspecteur Belin est donc sur place, frustré, devant la porte qui le sépare d'un homme aux multiples identités, semblant mêlé à la disparition de

deux femmes, et avec qui, pour toutes ces raisons, il souhaiterait vivement s'entretenir.

Alors, afin de s'assurer que son client ne prenne pas la poudre d'escampette, Jules Belin décide de s'installer dans l'escalier. Il s'assoit sur une marche et attend. Sauf que, épuisé, il pique du nez.

Lorsqu'il se réveille en sursaut, rien ne semble avoir bougé. L'inspecteur Belin se secoue, et soudain, panique. Et si son suspect avait filé sous son nez pendant son sommeil ? Il descend quatre à quatre les marches et interroge à nouveau le concierge, mais celui-ci le rassure : non, M. Guillet n'est pas sorti.

Belin s'inquiète de ne rien savoir de cet homme et demande au gardien d'aller chercher un agent. Lorsque le policier en uniforme arrive, l'inspecteur le somme d'appeler des renforts et un panier à salade. Il lui paraît improbable que sa cible arrive à fournir une explication qui le dispenserait de se faire embarquer.

Enfin, tout est prêt. L'inspecteur Belin s'apprête à frapper à la porte de M. Dupont, alias Fremyet, alias Guillet. Et il ne le sait pas encore, mais il s'apprête à plonger au cœur du crime.

Jules Belin tape à la porte, deux coups simples, comme l'eût fait n'importe qui. Celle-ci finit par s'ouvrir. L'homme est chauve, arbore une barbe noire bien taillée, mais surtout,

c'est son regard qui impressionne : deux billes noires qui fixent son interlocuteur sans la moindre émotion.

L'inspecteur Belin se présente, et demande s'il a affaire à M. Guillet.

« C'est bien moi.

— Pourriez-vous nous suivre jusqu'à la première brigade mobile ? Nous aimerions vous poser quelques questions.

— Bien entendu. M'autorisez-vous à terminer ma toilette et m'habiller avant ? »

Pas un geste de nervosité, pas un tremblement dans la voix, ce M. Guillet a tout du gentleman bien élevé qui n'a rien à se reprocher. Belin accède à sa demande ; après tout, il ne peut aller nulle part.

Ensuite, les deux hommes se rendent à pied au commissariat. Presque comme deux amis marchant côte à côte. Quelques détails, néanmoins, pourraient mettre la puce à l'oreille de l'observateur attentif : ils n'échangent pas un mot, l'un surveille attentivement les moindres mouvements de l'autre, et, surtout, ils sont entourés d'une petite armée de policiers en civil.

À un moment, discrètement, Guillet sort un petit carnet noir de sa poche et essaie de le faire tomber dans un caniveau. Un des policiers de l'escorte, le brigadier Roboulet, s'en aperçoit, attrape le carnet et le donne à Belin, qui l'empoch

sous le regard noir de son suspect. Le voilà, pour la première fois, contrarié.

Une fois arrivés au bureau mis à disposition de l'inspecteur Belin, celui-ci fait asseoir M. Dupont, alias Fremyet, alias Guillet, et, avant de l'interroger, feuillète le carnet. Celui-ci contient diverses informations concernant des personnes dont le nom est mentionné. On y retrouve Mme Collomb, Mme Buisson, et neuf autres noms de femmes.

Mais quel est le véritable nom de l'individu ? L'interrogatoire commence, et le suspect n'en démord pas : il s'appelle Lucien Guillet, exerce la profession d'ingénieur, et demeure au 76, rue de Rochechouart à Paris. Il ne dispose pas de biens dans la commune de Gambais, ne connaît aucune des dames que cite Belin et n'a aucune idée de comment le petit carnet noir est arrivé dans sa poche, ni à qui il appartient.

C'est alors qu'un policier entre dans la pièce. Une équipe était restée fouiller l'appartement, et ils ont trouvé quelque chose. Un document administratif, un certificat, qui porte un quatrième nom. Et ce nom-là, ils le connaissent : c'est celui d'un petit escroc déjà condamné, qui correspond en tout point au signalement de leur suspect.

L'inspecteur Belin sait qu'il tient enfin son homme. Il reprend ses questions : « Alors, où en étions-nous, monsieur Guillet ? Ou Dupont ? Ou Fremyet ? C'est compliqué, n'est-ce pas ? Si ça ne vous ennuie pas, je vais vous appeler par votre vrai nom, monsieur Landru. »

Henri Désiré Landru. Inutile de vous faire le détail de l'affaire, soit vous la connaissez, soit d'autres vous la raconteront mieux que moi¹.

Par une heureuse coïncidence, avant de se lancer dans la carrière criminelle qu'on lui connaît, Henri Désiré Landru a occupé divers emplois, dont un à la régie municipale des pompes funèbres de la Ville de Paris, ou, du moins, son équivalent de l'époque. C'est une deux raisons pour lesquelles vous me détesterez dès cet avant-propos : on ne sait rien. Tout ce qu'on sait, c'est que Landru a travaillé comme croque-mort, pour une durée de deux ou trois mois, mais même ça, on n'en est pas sûr. On ne sait pas ce qu'il y faisait, ni pourquoi il a quitté ce poste (il a exercé une vingtaine d'emplois sur une période de cinq ans ; instabilité chronique), mais, heureux hasard, il a sa place dans ce livre².

Néanmoins, il y a quelques anecdotes amusantes dans cette affaire sinistre. Pendant le procès, l'avocat de Landru avait basé sa défense sur le fait que les corps des présumées victimes n'avaient jamais été retrouvés, et que les restes humains issus du célèbre poêle où il les aurait brûlés n'étaient

1. Permettez-moi de vous conseiller, par exemple, *Landru, l'élégance assassine* de Bruno Fuligni aux éditions du Rocher, *Landru, 6h 10, temps clair* de Éric Yung et Estelle Gaudry aux éditions Télémaque pour les livres, ou, si vous préférez l'image, la chaîne YouTube « Vous avez le Droit » a fait une excellente série de vidéos sur l'affaire.

2. Vous noterez d'ailleurs que le présent ouvrage se montre finalement peu regardant sur le pedigree de qui y trouve sa place. Quitte à écrire un bouquin mal fréquenté, autant le faire jusqu'au bout.

pas convaincants. Landru avait expliqué que c'étaient des reliques d'anciens repas, et les médecins experts nommés par l'accusation et par la défense s'étaient écharpés sur le sujet : os humain ? De porc ? De mouton ? Le pieu du doute avait été enfoncé dans l'esprit des jurés.

L'avocat orchestra alors un coup spectaculaire. Il se dressa en plein tribunal, tourné vers les jurés, et affirma : « En réalité, on ne peut pas être certains de leur mort aux mains de mon client, parce qu'elles sont bien en vie ! » et, se tournant vers la porte de la salle d'audience, il s'écria : « D'ailleurs, les voilà ! Entrez, mesdames ! »

La salle se retourna comme un seul homme. L'avocat poursuivit : « Hélas, elles ne sont pas venues. Mais vous voyez, le doute ? Vous n'êtes pas convaincus qu'elles soient mortes. La preuve, tout le monde s'est retourné quand j'ai annoncé leur arrivée. »

C'est ainsi que l'avocat fit acquitter Landru en invoquant le bénéfice du doute. Enfin, presque. Ça aurait pu être le cas, si le procureur n'avait pas asséné, dans le silence qui avait suivi : « Tout le monde, maître... Sauf votre client. » Après la plaidoirie du procureur, Landru répondit : « Vous désirez tellement ma tête, Monsieur le Procureur, que je regrette de n'en avoir qu'une à vous offrir. » Et le procureur l'obtint.

Lorsque arriva le jour de son exécution, l'avocat tenta une dernière fois de faire avouer ses crimes à Landru qui continuait de nier. « Enfin, Landru, je vous ai défendu jusqu'au

bout, j'ai droit à la vérité : les avez-vous tuées ? » Landru répondit : « Ça, maître, c'est mon petit bagage. » Ce furent ses derniers mots avant que la lame de la guillotine ne s'abatte.

Un peu plus haut, si vous êtes une lectrice ou un lecteur attentif, j'avais énoncé deux raisons qui font de moi un écrivain détestable dès la préface. La première, le mystère Landru aux pompes funèbres. La seconde ? Eh bien, c'est qu'avec force vilénie, j'ai dissimulé, sans prévenir, une histoire dans ladite préface.

Ce qui fait que quiconque sautera la préface sera privé d'une histoire. Voilà.

Parce qu'il y a deux choses dont j'ai horreur : écrire des préfaces, et les gens qui ne les lisent pas.